



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 19 mai 2017

**OBJET : 02-2 - MUSEE PEYNET ET DU
DESSIN HUMORISTIQUE - EXPOSITION
BOSC - MISE EN DEPOT-VENTE DE
TROIS OUVRAGES - CONVENTION
DE DEPOT AVEC ALAIN DAMMAN -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le vendredi 19 mai 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/05/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline DOR à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD
M. Marc FOSSOUD à M. Eric PAUGET
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Sophie NASICA à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE
M. Mickael URBANI à M. Matthieu GILLI
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI

Absents : Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

132847

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MAI 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 2 JUIN 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

02-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - EXPOSITION BOSC - MISE EN DEPOT-VENTE DE TROIS OUVRAGES - CONVENTION DE DEPOT AVEC ALAIN DAMMAN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le musée Peynet et du Dessin humoristique propose du 6 mai au 10 septembre 2017 une exposition retraçant, au travers de plus de 140 originaux, l'œuvre de BOSC.

Reconnu par ses pairs ainsi que par les nombreux amateurs éclairés du dessin de presse comme l'un des « princes de l'humour noir » aux côtés de Chaval, Searle ou Serre, Bosc reste incontestablement l'un des créateurs d'un dessin épuré, rarement légendé, fait de personnages improbables et interchangeables.

L'artiste, scrutait, analysait, toujours à la recherche de sa prochaine « idée ». Aimé de tous ceux qui l'approchèrent, Bosc – taciturne, silencieux et solitaire, dont le sourire ironique donné en guise de réponse irritait parfois – restera aussi pour eux un mystère insondable sa vie durant.

Dans le cadre de cet évènement, Alain DAMMAN, prêteur de l'exposition et représentant des ayants droit de l'artiste met à disposition de la Ville d'Antibes, pour la mise en dépôt-vente au musée Peynet et du Dessin humoristique, les trois ouvrages nommés ci-dessous durant la durée de l'exposition :

Titre des ouvrages	Quantité exemplaires	Prix unitaire de vente TTC	Recettes unitaire pour le Prestataire	Recette unitaire pour la Commune
Voyage en Boscavie 1	40	17,00 €	11,90 €	5,10 €
Alors on se promène ?	40	17,00 €	11,90 €	5,10 €
Deux pour la vie	200	15,00 €	7,50 €	7,50 €

Une convention est établie entre la Commune d'Antibes et M. Alain DAMMAN afin de fixer les modalités de ce dépôt-vente qui prendra fin le 30 septembre 2017.

OUI CET EXPOSÉ
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL

✓ À l'unanimité


- **APPROUVE** les modalités de ventes en régie ci-dessus énoncées et les modalités de partage des recettes générées par la vente de ces ouvrages ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Alain DAMMAN, relative au dépôt-vente des 3 ouvrages, ainsi que ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.02-2 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - EXPOSITION BOSC - MISE EN DEPOT-VENTE DE TROIS OUVRAGES - CONVENTION DE DEPOT AVEC ALAIN DAMMAN - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 02/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 02/06/2017

Numéro de l'acte : DCM1328-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170519-DCM1328-17-DE

Date de décision : 19/05/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.9. Culture